

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE

Programme exclusif aux membres de l'AQIII
Date unique de renouvellement du programme : 1^{er} octobre 2023

Nom de l'assuré :

Assureur(s) : Gestionnaires d'assurance Victor inc.

Activités : Technologie de l'information

Recettes : 0 \$ à 1 000 000 \$ (SI PLUS DE 1 000 000 \$, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS)

****IMPORTANT****

Y a-t-il eu des changements à vos activités?

OUI

NON

Si oui, veuillez détailler vos activités : _____

MISE À JOUR DE VOS COORDONNÉES :

Adresse : _____

Téléphone : _____

ERREURS ET OMISSIONS (E&O) : PROTECTION OBLIGATOIRE POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU PROGRAMME

La grille de tarification ci-dessous est pour des revenus de 0 \$ à 1 000 000 \$

Limite par sinistre	Limite par période d'assurance	Franchise	Prime	Votre choix
500 000 \$	500 000 \$	0 \$	410 \$	<input type="checkbox"/>
1 000 000 \$	1 000 000 \$	0 \$	510 \$	<input type="checkbox"/>
2 000 000 \$	2 000 000 \$	0 \$	680 \$	<input type="checkbox"/>

RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE (CGL) :

La grille de tarification ci-dessous est pour des revenus de 0 \$ à 1 000 000 \$

Limite par sinistre	Limite par période d'assurance	Franchise	Prime	Votre choix
1 000 000 \$	1 000 000 \$	0 \$	340 \$	<input type="checkbox"/>
2 000 000 \$	2 000 000 \$	0 \$	460 \$	<input type="checkbox"/>

ASSURANCE DES BIENS ET CONTRE LE VOL ET LES DÉTOURNEMENTS :

Limite	Franchise	Prime	Choix de l'assuré	Refus de protection
30 000 \$	1 000 \$	250 \$	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
50 000 \$	1 000 \$	350 \$	<input type="checkbox"/>	
Autre limite : \$	1 000 \$	Prime disponible sur demande	<input type="checkbox"/>	

Nom de l'entreprise :

Signature de l'assuré :

N° membre AQIII :

Date du jour :

Date d'entrée en vigueur :

PRIME :

Veillez prendre note que la taxe de 9 % doit être ajoutée à la prime ainsi que les honoraires de 75 \$ (non taxables). L'assurance erreurs et omissions est obligatoire pour avoir la responsabilité civile générale.

OPTIONS DE PAIEMENT :

- un paiement total par chèque ou par internet
- trois paiements égaux datés à un mois d'intervalle
- paiements mensuels en utilisant notre contrat de financement de prime

IMPORTANT :

Les primes de la page 1 sont des primes annuelles, soit du 1^{er} oct. 2023 au 1^{er} oct. 2024 et du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} octobre 2025

Les primes seront calculées au prorata après le 1^{er} octobre 2023

Prime minimale retenue par police :

- 100 \$ pour erreurs et omissions
- 75 \$ pour responsabilité civile générale
- 75 \$ pour l'assurance des biens

Cette confirmation d'assurance est assujettie aux termes, conditions et exclusions de la police qui sera émise. En cas de résiliation, la prime acquise deviendra due et exigible.

Veillez nous indiquer toute correction à apporter au présent document.